
Adresse des administrateurs du département de la Corrèze, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de la Corrèze, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 498;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0498_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

redouble l'effroi de nos ennemis, que la Convention nationale doit être le centre commun auquel les français doivent être ralliés sans cesse. Nous l'avons fait entendre ce cri et nous l'avons soutenu dans les tems les plus orageux où le fédéralisme agitoit le midy de la France. Dans plusieurs de nos discussions bouillantes du feu sacré de l'égalité et de la liberté, combien de fois par des mouvements spontanés et qui n'appartiennent qu'à cet ardent et pur enthousiasme du patriotisme, nous nous sommes levés en masse avec nos concitoyens des tribunes pour renouveler nos serments d'attachement inviolable à la Convention nationale et de lui servir de rempart contre ses ennemis!

Toujours nous avons demandé à grands cris le maintien du gouvernement révolutionnaire dans toute sa pureté et son énergie, tout puissant pour le bien et impuissant pour le mal et nous avons rejeté avec horreur l'idée seule des assemblées primaires et de l'exercice du gouvernement constitutionnel avant l'époque où la révolution sera consommée par l'anéantissement des trônes.

Toujours enfin nous avons taché d'instruire et éclairer le peuple sur les grands principes proclamés par la Convention nationale et dans le code immortel de la nature et des droits de l'homme.

Nous serons toujours, ainsi que les autres sociétés populaires de la République, les sentinelles vigilantes placées en avant pour avertir la Convention nationale sur ses ennemis qui sont ceux du peuple. Nous confondrons toujours nos calomnieurs, ceux auxquels la surveillance des sociétés populaires est importune, et qui voudroient par ce motif leur anéantissement, par la pratique constante des vertus républicaines, par la dénonciation de toutes les infractions aux lois, par notre attachement inviolable à la Convention nationale et par notre dévouement absolu à la République.

Ralliés sans cesse aux grands principes et à la Représentation nationale, nous vous invitons, Législateurs, à poursuivre votre glorieuse carrière.

Tandis que d'une main vigoureuse vous dirigés les armées de la République sur le sol ennemi couvert partout des trophées de leurs victoires que l'autre ne cesse de comprimer les ennemis du dedans par une justice sévère et inflexible que les lois salutaires sur lesquelles repose la paix intérieure et qui sont autant de branches du gouvernement Révolutionnaire, que ces lois qui ont déterminé les limites où la liberté individuelle unie à la liberté politique soient sévèrement exécutées et n'abandonnés la conduite du vaisseau de l'état que lorsqu'il aura fait son entrée majestueuse dans le port, chargé des dépouilles des tyrans vaincus et des hommages rendus à la République une et indivisible et démocratique.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

Suivent 4 signatures.

n'

[Les administrateurs du département de la Corrèze à la Convention nationale, Tulle, le 1^{er} brumaire an III] (43)

Représentans

Votre énergie vient de délivrer la France de la plus dangereuse tyrannie.

Votre sagesse doit lui assurer avec la liberté et l'égalité, la République une et indivisible.

Les principes que vous avez développés dans votre adresse au peuple français, lui présagent cette heureuse nouvelle; nous y applaudissons et nous sommes prêts à verser tout notre sang pour en assurer l'exécution.

Aussy en spectateurs patriotes de tous les flux et reflux révolutionnaires, nous avons vu sans inquiétude passer l'opinion d'un mouvement aveugle et excessif à une marche lente et incertaine, parce que nous nous sommes dits la Convention nationale est là; sa sagesse, sa prudence, son dévouement à la chose publique sauront en fixer le sort et pourvoir à son salut.

Comme vous, nous sommes convaincus qu'une tourmente trop longue, finit par faire le malheur d'une nation; mais nous pensons que le peuple jaloux de sa liberté doit sans cesse monter la garde à côté de ses représentans pour épier avec eux les intrigues de l'aristocratie et les aider à la détruire. Les sentimens du département de la Corrèze, sont invariables comme ceux de tous les vrais républicains; la justice doit être clémentine pour l'innocence et pour l'erreur, et inexorable pour le crime.

Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne.

Suivent 7 signatures.

o'

[Le conseil général révolutionnaire de la commune de Preuilly à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III] (44)

Liberté, Égalité.

Citoyens représentans

Le premier devoir du conseil général d'après la réorganisation qui en a été faite par le représentant du peuple Brival est de vous adresser sa profession de foi. Nous avons tous juré de maintenir la constitution républicaine et le gouvernement révolutionnaire que vous avez décrété et vous dire que nous avons fait le serment solennel d'être inviolablement attachés à la représentation nationale, qu'elle sera toujours notre boussole et que nous ne cesserons pas un seul instant de nous rallier autour de

(43) C 324, pl. 1393, p. 23.

(44) C 324, pl. 1393, p. 18.